



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Mercredi 14 décembre 2016 à 20h30 en Mairie

Réunion publique sous la présidence du Maire en exercice, Bernard DUMONT.  
Tous les conseillers en exercice sont présents, à l'exception de Joël POUSSIERE  
qui donne procuration à Laurent SAUVIN  
Convocation en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

### Ordre du jour :

1. Indemnité de gestion 2016 allouée au comptable du Trésor Public
2. Adhésion au pôle informatique Ingénierie 70 – signature d'une convention
3. Télétransmission des actes en Préfecture – devis et convention
4. Acceptation d'un chèque de 300€ remis par la région (fleurissement 2016) et reversement à l'Association des Jardins de la Doing
5. Actualisation et simplification de délibérations relatives à l'eau et l'assainissement
6. Avenant aux contrats d'assurance en cours pour les biens communaux – autorisation de signature
7. Location du logement communal n°3 à M. FRAICHARD Morgan – autorisation de signature du contrat de location
8. Remboursement à M. DUMONT suite à l'achat de petites fournitures pour le logement communal n°3

Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

9. Restitution de caution à M. GATOUX
10. Autorisation de signature convention bibliothèque
11. Instauration d'une Indemnité d'Administration et de Technicité

*Questions et informations diverses :*

- Départ d'un locataire (M et Mme CHAMBON)
- Informations diverses CCVM

Lucie GUERGEN est nommée secrétaire de la séance.

### **1. Indemnité de gestion 2016 allouée au comptable du Trésor Public**

Comme chaque année, le percepteur nous présente un décompte concernant son indemnité de conseil. Le Maire propose de réduire son indemnité à un taux de 50%, soit 108,29€ et de ne pas verser d'indemnité de budget étant donné que le budget est toujours réalisé par nos soins.

**Délibération** : *Le conseil municipal décide d'accorder au receveur municipal l'indemnité de conseil au taux de 50 % pour l'exercice 2016 et de ne pas lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.*

**UNANIMITE**

### **2. Adhésion au pôle informatique Ingénierie 70 – signature d'une convention**

Pour l'exécution des tâches administratives (comptabilité, élections, salaires, état civil, facturation...), la commune utilise le logiciel « e-Magnus ». L'assistance informatique est actuellement assurée par le Département. Celui-ci ne pouvant plus assurer cette assistance depuis la Loi NOTRe (perte de la clause de compétence générale), cette assistance sera réalisée par l'Agence Départementale Ingénierie 70 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Aucun changement de fonctionnement ne devrait se faire sentir (transfert des personnes du Département à Ingénierie 70). Concernant le coût, actuellement de 735€ par an, il reste à préciser, mais il est à supposer une augmentation de 10%.

Afin d'accéder à ce service, il convient d'autoriser le changement des statuts de l'agence et signer une convention définissant les modalités de travail en commun entre la commune et Ingénierie 70.

***Délibération*** : ***Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Départementale Ingénierie 70 pour la compétence d'assistance informatique. Il adopte les nouveaux statuts de l'Agence Départementale Ingénierie 70. Il convient de signer une convention, placée sous l'autorité de son président. Il autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale Ingénierie 70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette assistance informatique.***

**UNANIMITE**

### **3. Télétransmission des actes en Préfecture – devis et convention**

Depuis le début de l'année, la Préfecture et la Trésorerie nous incitent à mettre en place la transmission électronique des actes soumis à contrôle de légalité et au contrôle budgétaire (délibérations, arrêtés, etc...). Une liste des opérateurs de télétransmission homologués nous a été transmise. Après plusieurs contacts auprès de communes ayant mis en place la télétransmission, il s'avère que la majorité travaille avec BERGER-LEVRAULT et ne rencontrent pas de problème de fiabilité.

La proposition commerciale de BERGER-LEVRAULT pour la télétransmission des actes est de 450€ HT (540€ TTC) pour une durée de 3 ans.

***Délibération*** : ***Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de BERGER-LEVRAULT pour la télétransmission des actes via un certificat électronique et de signer la convention avec le ministre de l'intérieur.***

**UNANIMITE**

### **4. Acceptation d'un chèque de 300€ remis par la région (fleurissement 2016) et reversement à l'Association des Jardins de la Doing**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune s'est vue remettre une « 3ème fleur » au concours des villes et villages fleuris 2016. Ce label est la reconnaissance du travail accompli, la récompense et l'encouragement aux bénévoles des Jardins de la Doing et aux habitants qui contribuent à l'embellissement du village et permettent de vivre dans un environnement accueillant et agréable. Monsieur le Maire rappelle que l'embellissement et l'entretien des espaces publics par les bénévoles font réaliser une économie d'environ 7 000€ à la commune.

Monsieur le Maire précise que lors de la remise du diplôme, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a attribué à la commune un chèque de 300.00 € pour ce nouveau label. Il propose, pour récompenser les efforts effectués dans le domaine du fleurissement, de le reverser à l'association des Jardins de la Doing.

Monsieur Yves KRATTINGER, Président du Conseil Départemental, a adressé par courrier ses « plus vives félicitations pour l'accession au label « 3<sup>ème</sup> fleur » qui contribue au rayonnement de la Haute-Saône au niveau du cadre de vie et sur le plan touristique. »

***Délibération*** : ***Le conseil municipal accepte le chèque de 300.00 € remis par le Conseil Régional et décide de reverser la somme à l'Association « Les Jardins de la Doing ».***

**UNANIMITE**

Pour répondre à la question de M. RUGGERI posée lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, les 2 panneaux « village fleuri » ont coûté en 2009 au total 160€. Pour la 3<sup>ème</sup> fleur, des autocollants ont été ajoutés.

### **5. Actualisation et simplification de délibérations relatives à l'eau et l'assainissement**

La trésorerie nous a demandé de prendre une délibération individualisant les tarifs de l'eau, de l'assainissement, et des concessions au cimetière.

***Délibération : Le Conseil municipal accepte l'individualisation des tarifs se rapportant à l'eau, à l'assainissement et aux concessions dans le cimetière communal.***

**UNANIMITE**

### **6. Avenant aux contrats d'assurance en cours pour les biens communaux – autorisation de signature**

Monsieur le Maire a renégocié les contrats d'assurance contractés auprès d'ALLIANZ relatifs aux biens communaux (logements, mairie et bâtiments annexes). Compte tenu de notre fidélité (clients depuis 50 ans), et du peu de sinistres rencontrés, une proposition a été faite d'un montant de 2 047,96€ par an au lieu de 3 757€.

***Délibération : Le conseil municipal accepte le réaménagement proposé par l'assureur ALLIANZ pour les différents contrats d'assurance des biens communaux.***

**UNANIMITE**

### **7. Location du logement communal n°3 à M. FRAICHARD Morgan – autorisation de signature du contrat de location**

Suite au départ de M. GATOUX Quentin, locataire du logement communal n° 3, il convient de louer ce logement. M. FRAICHARD Morgan a déposé une demande de location à compter du 1er Mars 2017. La fiabilité du locataire compense la perte des loyers de janvier et février. Des petits travaux de rafraîchissement seront réalisés.

***Délibération : Le conseil municipal décide de louer ce logement à M. FRAICHARD Morgan pour un loyer mensuel de 380.00 € + 75.00 € de charges mensuelles, et un dépôt de garantie à 380.00 €.***

**UNANIMITE**

### **8. Remboursement à M. DUMONT suite à l'achat de petites fournitures pour le logement communal n°3**

Monsieur le Maire a réalisé des achats de petites fournitures (mécanisme pour serrure et clés, chasse d'eau) pour le logement communal n° 3 et pour le local de la bibliothèque pour un montant de 98,78€.

***Délibération : Le conseil municipal accepte de rembourser la somme de 98.78 € à M. DUMONT Bernard.***

***M. DUMONT Bernard, partie prenante dans ce dossier ne prend pas part au vote : UNANIMITE***

### **9. Restitution de caution à M. GATOUX**

Suite à l'état des lieux effectué dans le logement communal n° 3 occupé par M. GATOUX Quentin, il convient de restituer le dépôt de garantie d'un montant de 380.00 € à ce locataire qui a quitté le logement le 15 Novembre 2016.

***Délibération : Le conseil municipal décide de restituer le dépôt de garantie d'un montant de 380.00 € à M. GATOUX Quentin.***

**UNANIMITE**

## **10. Autorisation de signature convention bibliothèque**

La convention passée entre la bibliothèque municipale et la Médiathèque Départementale de Prêt de Haute-Saône, détaillant les engagements, droits et devoirs des parties signataires, arrive à échéance le 31 Décembre 2016 et doit donc faire l'objet d'un renouvellement (pour une durée de 3 ans).

Cette nouvelle convention comprend de nouveaux engagements :

- Ouverture de la bibliothèque 3 heures par semaine au lieu de 2 heures
- Formation d'un gestionnaire d'une durée de 6 jours : M. LEMKAR Amed est d'accord pour suivre cette formation
- Formation d'un autre membre de l'équipe d'une journée : Mme MILLOT est d'accord
- Dotation d'un budget minimum de 100€
- Surface de 20m<sup>2</sup> minimum

***Délibération : Le conseil municipal décide de procéder au renouvellement et d'accepter les termes de la convention proposée par la Médiathèque Départementale de Prêt.***

**UNANIMITE**

## **11. Instauration d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**

En 2015, le Conseil Municipal avait pris une délibération pour l'instauration d'une IAT dans laquelle tous les cadres d'emploi et grades n'étaient pas mentionnés, ce qui fait qu'elle ne s'applique pas pour les agents qui ont changé de grade. Il convient donc de reprendre une délibération.

***Délibération : Le conseil municipal institue en faveur des agents titulaires, stagiaires et non titulaires une Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.), dont le montant pourra varier en fonction des responsabilités et de la manière de servir dans l'exercice des fonctions.***

**UNANIMITE**

## **12. Questions diverses**

### **12.1. Départ de M et Mme CHAMBON**

M. et Mme CHAMBON ont déposé leur préavis de départ pour fin février, mais demandent à partir au plus vite. Il est décidé de leur accorder un départ avant la fin de leur préavis **à condition que le logement soit rendu dans un état correct** (vide, réparation de la fenêtre cassée...).

### **12.2. Pose de panneaux du réseau RNR chiroptères**

Les panneaux indiquant la grotte et informant le public sur les chauve-souris l'habitant seront posés très prochainement.

### **12.3. Séisme du 3 décembre 2016**

Un séisme a été ressenti le 3 décembre à 6km de Dole (4,1 sur l'échelle de Richter). Si des habitants ont été victimes d'effets dus à ce séisme, ils peuvent s'adresser à la Mairie qui remplira un formulaire d'enquête spécifique.

### **12.4. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Haute-Saône (SDCI)**

L'arrêté préfectoral portant périmètre de la CCVM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 a été publié, officialisant ainsi l'intégration de 14 communes à la CCVM.

### **12.5. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Dans le cadre de la loi ALUR, à compter du 27 mars 2017, la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) sera transférée à la CCVM. Ce transfert implique l'élaboration d'un PLUI unique sur tout le territoire de la CCVM, traduisant un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixant les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

#### **12.6. Achat d'un défibrillateur**

Suite à l'appel d'offre de la CCVM, un défibrillateur avec armoire extérieure coûterait 1 300€. Une subvention de 30% est possible par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Krattinger. Groupama de Marnay propose de financer les formations à l'utilisation.

#### **12.7. Formation d'initiation aux gestes et comportements qui sauvent**

Les sapeurs-pompiers de Marnay proposent des formations aux gestes et comportements qui sauvent les **4, 11 et 12 février 2017**. Inscriptions et informations sur : <http://www.sdis70.fr/gestes-et-comportements-qui-sauvent.htm>

#### **12.8. Ordures ménagères**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la collecte des ordures ménagères se fera tous les 15 jours, à l'exception de la période du 15 juin au 15 septembre durant laquelle elle se fera toutes les semaines.

#### **12.9. État des lieux de la couverture en téléphonie mobile**

Le syndicat Haute-Saône numérique procède à un état des lieux de la couverture en téléphonie mobile, tous opérateurs confondus. À ce titre, il consulte la commune pour lui faire remonter les coordonnées GPS des lieux (hors voies départementales) réputés mal couverts.

**A l'occasion de la nouvelle année, Monsieur le Maire convie  
les personnes âgées de 70 ans et plus à déguster la galette des rois  
le samedi 14 janvier à 15h dans la salle de l'Amicale.**

**Inscription sur les listes électorales pour les élections de l'année 2017 à  
réaliser avant le 31/12/2016. S'adresser à M. DUMONT au 03.84.31.93.85.**

**La permanence de la Mairie ne sera pas assurée le 27/12/2016.**